

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : lundi 20 février 2023 à 18 heures 30

Date de la convocation : 13 février 2023

Date de l'affichage : 13 février 2023

Présents : 12 **Membres en exercice** : 14 **Absents** : 2

Présents : Véronique AMALRIC, Claude AMAN, Patrick ANDRIOTI, David BRONCANO, Dolorès CARBONELL, Gisèle JEANET, Valérie MANENT, Fabienne MARTINAGE, Daniel MARTINEZ, Patrick MILANI, Roger SANCHEZ, Robert TURQUAY.

Absent : Pierre-Manuel GARCIA, Nicolas GAUBERT.

Secrétaire : Patrick MILANI.

Madame le Maire, Fabienne Martinage a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie. Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h30. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance est désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick Milani.

I – Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 27 décembre 2022 :

Vote pour : 12 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

II – Compte rendu des décisions prises par le Maire :

- Renonciation au droit de préemption :
 - Parcelle A 1268 (933m2)
 - Parcelle A153 +A1071 + A1084 (1307m2)
- Devis pour 2 Bus (Sud Minervoise) Sté Capdeville A/R St Marcel le 30 mai : 324 €
- Devis animation et traiteur repas des Aînés du 29 avril 2023.

III – Redevance pour occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication :

Madame le Maire expose au conseil municipal que le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication s'élève à 623,29 € pour l'année 2022.

Vote pour : 12 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

IV – Modification des statuts du SIVU des aires de lavage entre Corbières et

Minervois :

Madame le Maire indique au conseil municipal que pour plus de facilité il est préférable que le siège du SIVU des aires de lavage entre Corbières et Minervois, soit identique au lieu du secrétariat.

Elle indique que le comité syndical du SIVU en date du 08 décembre 2022 a approuvé la modification de l'article 4 des statuts, modifié comme suit : « le siège du syndicat est fixé à l'adresse suivante : Mairie de Raïssac d'Aude 2 rue de la République 11200 Raïssac d'Aude »

Elle propose au conseil de délibérer pour modifier l'article 4 des statuts des aires de lavage avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Vote pour : 12 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

V – Autorisation d’engagement des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif :

Le budget primitif 2023 de la commune sera soumis au vote du conseil municipal au mois d’avril 2023. Cette situation n’est en rien préjudiciable à l’activité municipale en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement dans la mesure où, conformément à l’article L1612-1 du CGCT, il y a possibilité d’engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget, dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente. Il n’en est pas de même pour les dépenses d’investissement qui ne peuvent être réalisées qu’après le vote effectif du budget. Aussi, afin de nous permettre de disposer de crédits d’investissement disponibles dès le début d’année et aussi d’améliorer le taux de réalisation et de réduire le délai de paiement des factures, il apparaît nécessaire d’accorder la même possibilité que pour les dépenses de fonctionnement. Ceci est prévu à l’article L1612-1 du CGCT « jusqu’à l’adoption du budget, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent. Ainsi les ouvertures de crédits peuvent porter sur les montants suivants :

DÉPENSES D’INVESTISSEMENT 25% DES CRÉDITS VOTÉS	CRÉDITS OUVERTS EN 2022	25% DES CRÉDITS VOTÉS
Op 30 acquisition de matériel	30 000	7 500
Op 48 électrification	30 000	7 500
Op 53 bâtiments	2 000	500
Op 54 mairie	2 000	500
Op 55 école	2 000	500
Op 56 épicerie	2 000	500
Op 76 salle polyvalente	15 000	3 750
Op 77 Maison associative	125 000	31 250

Vote pour : 12 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

VI – Restes à réaliser en investissement : budget communal :

Madame le Maire explique au conseil municipal que la clôture du budget d’investissement 2022 intervient le 31 décembre, et qu’il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n’ayant pas donné lieu à l’émission d’un titre, d’établir l’état des restes à réaliser de la section d’investissement à reporter sur l’exercice 2022.

Au vu de l’exécution et des engagements au 31 décembre 2022 :

- Le montant des dépenses d’investissement à reporter :
 - salle multimédia : 8 056,61 €
 - salle associative (maison Rouzeaud) 60 664,63 €

Vote pour : 12 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

VII - Convention de partenariat avec Idéal : Oliveraie de Mirepeisset :

IDEAL est une association loi 1901, porteuse d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

Elle a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi durable de personnes éloignées du marché du travail et qui rencontrent des difficultés sur le plan social et professionnel. IDEAL s'inscrit dans la politique partenariale globale d'insertion et de formation de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne et des 37 communes la composant.

Dans ce cadre l'association les jardins d'Idéal établit un partenariat local avec la commune qui accepte de lui fournir un support pédagogique à un chantier d'insertion : une oliveraie située chemin Roger Massac (15 oliviers). Le chantier consiste à effectuer des travaux agricoles (taille, désherbage manuel, entretien de la parcelle et récolte) du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Aucune contrepartie financière n'est prévue dans la convention.

Vote pour : 12 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

VIII – Mission de diagnostic en éclairage public avec le Syaden :

L'éclairage public représente des enjeux environnementaux et financiers forts pour les collectivités audoises. L'éclairage public représente 41% de la facture d'électricité (2nd poste après le bâtiment) au niveau national.

Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n°2021-84 du Comité Syndical, en date du 05 octobre 2021.

Cette étude a 3 objectifs principaux :

- 1/ la réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;
- 2/ l'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique)
- 3/ être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Cette mission donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement entre la commune et le SYADEN. Les collectivités participeront financièrement à la démarche à hauteur de 40% du budget total de la mission, le coût estimé pour la commune est de 1 489,20 €.

Vote pour : 12 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

IX – Divers :

- Point sur les travaux :
 - Déménagement de la bibliothèque le 9 mars 2023.
 - Problèmes infiltrations d'eau de pluies à l'église.
 - Début des travaux aux terrains de Tennis. Electricité aux terrains de Tennis
- Nouvelle organisation de la Poste : installation d'un facteur guichetier(mai)ou transformation en agence postale communale ou relais commerçant. Accord pour un facteur, guichetier à partir d'avril.
- Projet d'installation d'un bâtiment modulaire préfabriqué pour l'accueil de loisir : à l'étude.
- Projets séniors.
- Demande de salle.
- Demande d'achat d'une place de parking sur la voie publique.
- Remplacement Sabine à l'école.
- Repas des Aînés : 29 avril 2023. Traiteur : lo Portanel de Bages et animation : Ramunshow.
- Nouvel ambulancier : Boucher (vendredi 8h30-10h et mardi 16h30-18h).
- Festival Cinéma : 10 et 11 juin 2023.
- Commémoration 19 mars.
- Lecture de courriers reçus :
 - Calendreta Lo Cigal
 - Les tambours de la Cesse.

Clôture de la séance à 20h00.

Fabienne Martinage, Maire